

CM 26 septembre 2016

Annexe 1

Fusion ECLA/Val de Sorne Q1-2-3

La délibération de ce soir n'est pas seulement une délibération technique. Ce qui est en train de se déconstruire sous l'effet de la loi NOTRe est une remise en cause d'une longue construction politique qui faisait de la commune le maillon premier de l'aménagement du territoire et de la démocratie locale.

D'ailleurs les élus et nos concitoyens ne sont pas dupes, notamment ceux des communes rurales

C'est le Préfet lui-même qui l'écrit dans le rapport d'activité des services de l'ETAT 2015 : le projet de schéma concernant les communautés de communes a fait l'objet d'un avis défavorable de 56% et concernant les syndicats intercommunaux d'un avis défavorable de 76%. Et que fait-on ? On continue.

Alors oui, l'effet combiné du chantage aux dotations, du transfert de charges sur les collectivités, de la baisse des dotations aux communes, de la casse des services publics... des regroupements ont lieu. Avec à la clé, moins de démocratie, moins de proximité, plus de technocratie, plus de distance entre citoyens et institutions.

Si on recherche une des causes de défiance vis-à-vis de la politique, il faut aussi regarder de ce côté-là.

Sans compter l'esprit de compétition, de domination même qui préside aujourd'hui à certaines décisions, plutôt que de coopération et construction partagée.

Que penser d'imposer une hausse de tarif d'un service que ne peut rendre qu'une ville centre de 1% à ses résidents et de 14% aux usagers extérieurs alors que l'écart de tarif est déjà supérieur au double. Ce sont les nouveaux tarifs du conservatoire : 165€ pour un habitant ECLA contre 400 € pour un usager de l'extérieur. Et demain, le bassin nautique, la médiathèque ?

Que penser de la façon dont a été géré le dossier de l'aire de grand passage des gens du voyage ?

Le courage politique serait de travailler et s'engager politiquement pour plus de justice fiscale et non surenchérir à qui mieux-mieux sur la baisse des dotations et les économies à réaliser.

La volonté politique serait de promouvoir une intercommunalité de projet sans gagnant, ni perdant

Quelle conception de l'aménagement du territoire !

Pour terminer, je citerai un extrait d'article de la journaliste Céline Blampain publié dans le Monde : « Comme l'a souligné l'association des Maires ruraux, la réforme contribuera à accroître les inégalités territoriales entre d'un côté les grandes agglomérations et leurs campagnes périurbaines et de l'autre des territoires de plus en plus enclavés qui subissent de plein fouet les ravages du chômage et de la désindustrialisation. »

Alors, la fusion ECLA, Val de Sorne sera actée au 1^{er} janvier. Mais avec quelle

concertation et implication des citoyens ? Avec quelle connaissance réelle des enjeux et conséquences ?

La réponse nous l'aurons juste après avec la discussion sur les statuts. Vaste coquille vide, qui ne donne que quelques grandes lignes des compétences transférées à préciser dans l'année ou les 2 ans à venir suivant que ces compétences sont obligatoires ou non. Et cerise sur le gâteau, comme nous sommes en communauté d'agglomération, la validation de ces transferts sera décidée par le seul conseil d'agglomération sans être soumis au vote des communes. Quel déni démocratique.

Est-ce que le conseil municipal débattera et/ou délibérera en amont du vote du conseil d'agglomération ?

Annexe 2

Bœuf sur le toit Q4

Tout ça pour ça où comment sortir de l'impasse. Ce pourrait être le titre de la délibération de ce soir.

Après tous ces atermoiements, une convention où on peut comprendre tout et son contraire. Qui fait quoi et quand ? Qui décide ?

De l'Amuserie pour 3 mois à une renégociation en janvier avec Promodégel, on est loin d'un dispositif pérenne. D'ailleurs à quoi va servir Cœur de Bœuf dans ce schéma ? Sans compter le droit de regard de la mairie « *La Ville s'octroie le droit d'occuper des salles* page 3 de la convention – *Ses actions, conduites sur le territoire, s'inscrivent dans les politiques d'animation culturelle et de promotion de la Ville* page 2 (Qu'est-ce que cela veut dire en terme culturel ?)

Quant au fonctionnement au quotidien, les utilisateurs de la salle auront deux interlocuteurs financiers : la Ville pour le local, l'Amuserie pour le fonctionnement.... Il y a plus simple.

Là encore, de nombreux acteurs culturels découvrent aujourd'hui ce montage. On est loin des intentions exprimées plusieurs fois de cette assemblée.

Un cabinet d'étude est venu à Lons pour observer la politique culturelle. Des représentants de la ville ont été auditionnés. Nous demandons d'être destinataires des conclusions de ce travail.

Annexe 3

Compte-rendu d'activité 2015 ECLA Q5

Je ne reviendrai que sur un point qui a marqué 2015 et qui illustre le fonctionnement d'ECLA : les conditions de fonctionnement de notre communauté d'agglomération au quotidien.

Depuis des années, mon groupe intervient sur les conditions de mise en œuvre des programmes votés par les élus : c'est-à-dire les conditions de travail des personnels : nous avons alerté sur le niveau de recrutement, le cadre d'emploi et la gestion du personnel.

Ce qui s'est passé à la médiathèque montre que ce n'est plus possible.

Plus possible dans le manque d'écoute et la prise en compte des besoins, plus possible dans le manque de dialogue social.

D'où la demande : que le bilan 2016 du fonctionnement d'ECLA, soit enrichi d'un bilan social car les élu-e-s sont en droit de savoir quelles réponses sont apportées en leur nom aux questions, besoins, revendications des personnels dans l'exercice des missions et de leur investissement au quotidien au service de la population.

Annexe 4

Maison de santé Q 6-7

Sur le projet médical :

Quel est le détail des :

8 cabinets généralistes annoncés (nouveaux médecins ou déménagements intramuros

13 cabinets annoncés des autres professionnels de santé

Quels spécialistes ?

Quels salariés administratifs ?

Sur les travaux :

Pourquoi déléguer la maîtrise d'œuvre à la SEMCODA (logements) et d'opérer un groupement de commandes ?

Si ce projet est municipal, il doit le rester .

Annexe 5

Terrain hippique Montciel Q8

224 800€ pour une manifestation par an ?

Où en est le projet de construction d'une nouvelle salle des Fête ?

Et les demandes de l'ALL ?

Annexe 6

Propreté urbaine Q 14

Rappel CR du 27 juin.

Propos du maire : fluidifier la concurrence

Renforcer par les services techniques : « permettre d'avoir davantage de souplesse »

Le Maire : « le système proposé offre une garantie de résultat de résultat et une

souplesse d'intervention ». Résultat : on recommence, quelle efficacité. Et pourquoi ?

Il faut relire la délibération « La forme du marché à bon de commande ne permettait pas aux opérateurs d'optimiser leur offre, certains frais fixes ne pouvant être amortis que sur la base des montants minimum garanti des marchés. » Belle découverte.

La précarité généralisée, celle imposée par les donneurs d'ordre... fragilise... les entreprises.

Quant à leurs salariés, on sait ce qu'il en est : c'est eux qui payent le prix fort, il n'y a qu'à voir l'explosion de la précarité imposée !

Voilà les conséquences de votre vision de la « mutualisation, rationalisation, compression des dépenses.

Et il faut dire que sur ce dossier, le passif est lourd depuis que vous avez décidé de privatiser le service en 1995.

De 1996 où le TA a déclaré discriminatoire des termes de la convention que vous proposiez, à l'augmentation de 35% du marché en 2002 au premier appel d'offres, des aménagements et recadrages après la division du marché en 201 sans revenir sur ce que vous avez dit et qui ne figure pas dans le CR (d'où mon vote) lors du dernier conseil...

Si vous ne compreniez pas les remarques de la minorité (cf CR en juin dernier), une chose est sûre, nous, les élus de la minorité avons bel et bien compris pourquoi nous estimons que le service de propreté doit redevenir municipal.
Cela étant l'appel d'offres a été déclaré sans suite, ce qui appelle plusieurs questions :
Combien de réponse à l'appel d'offres ?
Quelles entreprises ?
Quelles propositions ?

A la suite, de ce qui vient de se passer, je voterai contre la délibération

Annexe 7

Contrat de performance énergétique Q15

S'il y a une chose qui est certaine, c'est que le nombre de m³ de bâtiments communaux vides est en augmentation....

Que vont devenir l'ancienne mairie ? L'école Briand ?

Les nombres qui figurent sur la délibération ne montrent pas la totalité du dossier, puisqu'il s'agissait à la fois de la performance énergétique ET de l'accessibilité.

Le bilan des investissements qui montre réduction de 660 000€ (6 120 000 euros au lieu de 6 799 000 €) n'est pas expliqué.

Si l'on étudie plus précisément le marché, l'économie ne s'est pas faite n'importe où ?
Pour exemple, c'est l'abandon programmé de l'ascenseur prévu à l'école Brassens soit 212259 € engagement qui était avancé pour imposer le schéma scolaire tel qu'il s'est très difficilement mis en place pour la rentrée.

Là encore, il y a besoin d'un bilan global dont la réalisation prendrait en compte l'avis des usagers et des personnels qui y travaillent.